

Gemeng Biissen

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que suite aux décision du 04 décembre 2024 du Ministre du Travail (Arrêté N° 3A/2024/3955/174) l'autorisation à exploiter un pont roulant de la marque ABUS, du type pont roulant monopoutre ELV, avec le numéro de construction 110-063788 et un palan de la marque ABUS, du type GM8000.3200 H-202.41.6000.4E 100.20, avec le numéro de construction 250-128666 a été accordé à la sàrl WAGNER SCHAFFNER à Bissen, 11 ZAC Klengbousbierg.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 10 décembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,





